

# Relaxé après avoir grillé un feu

**C'EST UNE HISTOIRE** pour le moins ahurissante qui illustre, au-delà du relâchement, la capacité — légale — de contourner les règles. Elle concerne un feu de signalisation, implanté à l'angle de la rue La Bruyère et de l'avenue Léon-Blum à Epinay-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis, qui existe... mais pas vraiment !

Voici donc l'histoire de Brahim, 25 ans, apprenti conducteur de poids lourds accusé d'avoir grillé un feu rouge le 22 mai 2013 et qui vient d'obtenir gain de cause auprès du tribunal de proximité de Saint-Ouen sous prétexte qu'aucun arrêté municipal ne prouvait l'existence juridique de ce feu de signalisation.

Une aberration qui risque de faire parler d'elle, alors que les chiffres du nombre de morts sur la route ne sont pas bons.

Le jeune homme, originaire du Val-d'Oise, a contesté la contravention, certifiant que « le feu était orange ». Mais c'est sur une faille juridique qu'a joué son avocat. « En ville, le Code de la route stipule que l'installation d'un feu doit faire l'objet d'un arrêté municipal. Or, la com-

mune d'Epinay-sur-Seine n'a pas été en mesure de présenter cet arrêté. Le feu n'a donc aucune existence juridique », détaille M<sup>e</sup> Ingrid Attal, spécialiste du droit automobile. « Epinay n'est sans doute pas la seule ville concernée, il y en a sûrement d'autres », souligne l'association 40 Millions d'automobilistes.

**« On voit de plus en plus d'affaires de ce type. Des avocats profitent de ces failles juridiques »**

Claude Got, accidentologue

La municipalité, que nous avons contactée, n'a pas répondu à nos sollicitations. « Généralement, les maires prennent un arrêté pour plusieurs feux en même temps. Celui-ci a trente ans. Peut-être que d'autres feux de signalisation n'existent pas dans cette commune », avance, de son côté, l'avocate.

Brahim, lui, s'est lancé dans cette procédure car il risquait de perdre son travail. A l'époque, le jeune hom-

me suivait une formation pour devenir chauffeur routier. « Je l'ai dit aux policiers, mais ils n'ont rien voulu entendre. Cette contravention allait m'enlever 4 points sur mon permis, il allait sauter », raconte-t-il. L'an passé, en France, les inobservations de feux rouges ont ainsi causé la perte de 1,7 million de points aux automobilistes. Aux 135 € d'amende, Brahim a donc préféré déboursier 900 € de frais d'avocat.

« La plupart des gens payent leur amende sans rien dire, note Claude Got, accidentologue. Mais on voit de plus en plus d'affaires de ce type dans les médias. Des avocats profitent de ces failles juridiques, alors qu'il faudrait s'appuyer sur une logique de bon sens. Les maires ont autre chose à faire qu'à signer des arrêtés. Quand le feu existe, il existe, un point c'est tout! » s'agace cet expert au CNSR.

Depuis cet incident, Brahim a obtenu son diplôme et ne passe plus au feu orange. « Dès que j'en vois un, je ralentis. Au moins, cela m'aura servi de leçon. »

HÉLÈNE HAUS



Angle de la rue La Bruyère et de l'avenue Léon-Blum à Epinay-sur-Seine, le 7 décembre 2013.